

Résultats préliminaires des réponses au questionnaire « Dimension de genre et de handicap » sur IRISBox

Contexte

Au premier janvier 2023, la Cellule « Lutte contre les discriminations et Promotion de l'égalité des chances » de la COCOF a mis en ligne, sur la plateforme [IRISbox](#), un formulaire intitulé « Dimension de genre et de handicap » à remplir par les associations lors de leurs demandes de subventions facultatives. Ce formulaire est disponible pour les associations jusqu'au 31 décembre 2023.

Les objectifs de ce questionnaire sont :

- sensibiliser les porteurs de projet des associations et les aider à intégrer les dimensions de genre et de handicap dans leurs futurs projets ;
- avoir une vue d'ensemble de l'intégration des dimensions de genre et de handicap par les associations dans leurs activités ;
- récolter des bonnes pratiques et les partager à l'ensemble des associations ;
- récolter des statistiques qui serviront de sources pour le *gender mainstreaming* et le *handistreaming* ;
- analyser les réponses pour nourrir la réflexion et suggérer des politiques plus équitables et plus efficaces.

Au 31 août 2023, 546 associations avaient déjà rempli le formulaire lors de l'introduction d'une demande de subvention sur Irisbox.

Une première analyse des réponses sur cette période de 8 mois a été réalisée. Elle permet de dégager des bonnes pratiques pour les associations et de mettre en évidence les points qui seront questionnés et approfondis dans le questionnaire 2024.

L'analyse complète des résultats 2023 définitifs fera l'objet d'une seconde communication.

Description du questionnaire

Le questionnaire « Dimension de genre et de handicap » se compose de plusieurs parties :

Partie A : Préambule

Partie B* : La mixité dans les instances décisionnelles de votre association. Cette partie questionne sur l'équilibre entre la participation des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles des associations demandant une subvention facultative à la COCOF.

Partie C* : La mixité dans la gestion des ressources humaines de votre association. Cette partie interroge la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la gestion des ressources humaines de ces associations.

Partie D : La mixité dans les activités organisées par votre association. Cette partie se concentre sur la mixité et le respect de l'égalité des femmes et des hommes dans les activités de l'année en cours organisées par ces associations.

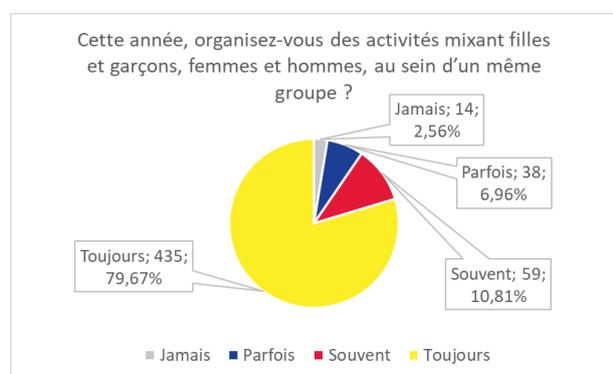
Partie E : La mixité dans la communication de votre association. Cette partie questionne la mixité et le respect de l'égalité des femmes et des hommes dans la communication de ces associations.

Partie F : L'inclusion de personnes en situation de handicap dans votre association. Cette partie interroge ces associations sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en leur sein.

Les parties B et C (*) ne sont pas à remplir pour les micros, petites ou moyennes associations, elles ne seront donc pas analysées dans ce document.

La mixité dans les activités organisées par les associations bruxelloises (Partie D)

L'organisation d'activités mixtes



À la question, « Cette année, organisez-vous des activités mixant filles et garçons, femmes et hommes, au sein d'un même groupe ? », les associations bruxelloises - qui ont sollicité une ou plusieurs subventions facultatives - ont répondu majoritairement toujours à 79,67%, souvent à 10,81%, parfois à 6,96% et jamais à 2,56%.

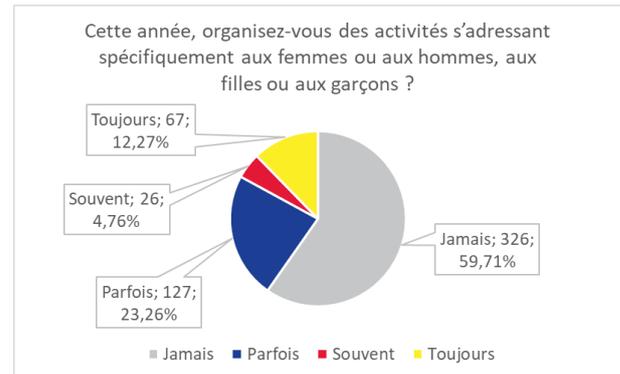
Les activités mixtes organisées et déclarées par les associations sont :

- Des activités sportives: football amateur, fitness, basket, marche, boxe anglaise, kickboxing...
- Des activités de danse : tango, cours de danse pour les enfants et le public adolescent...
- Des activités culturelles : visites de musée, concerts, festival, forums, conférences, lectures publiques...
- Des activités créatives : ateliers d'écriture, court métrage, performance...
- Des activités culinaires
- Des activités de formation : workshop, Talks...

- Des activités de solidarité internationale
- Des ateliers pour des publics scolaires
- Des activités dans un *Gaming zone*
- Autres

L'organisation d'activités non-mixtes

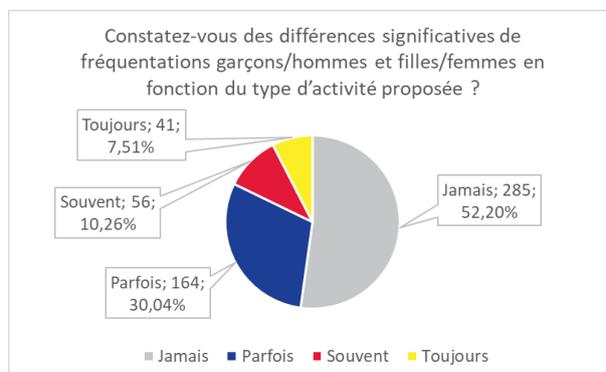
À la question, « *Cette année, organisez-vous des activités s'adressant spécifiquement aux femmes ou aux hommes, aux filles ou aux garçons ?* », les associations ont répondu : toujours à 12,27%, souvent à 4,76%, parfois à 23,26% et jamais à 59,71%.



Les activités non-mixtes organisées et déclarées par les associations sont :

- Les activités sportives : Kickboxing *only girls*...
- Les projets en milieu carcéral qui touchent majoritairement les hommes détenus
- Les activités de soutien à la parentalité destinées aux mamans solos...
- Les ateliers « alimentation » dont les bénéficiaires sont uniquement féminins
- Une programmation d'activités adressée 100% à des personnes FINTA (qui s'identifie au genre féminin ou non-binaire ou agenre) dans le but de tisser des liens
- La mise place de cercles de femmes qui ont connu des épisodes de violence conjugale dans leur vie
- Autre

Les différences de fréquentation par genre



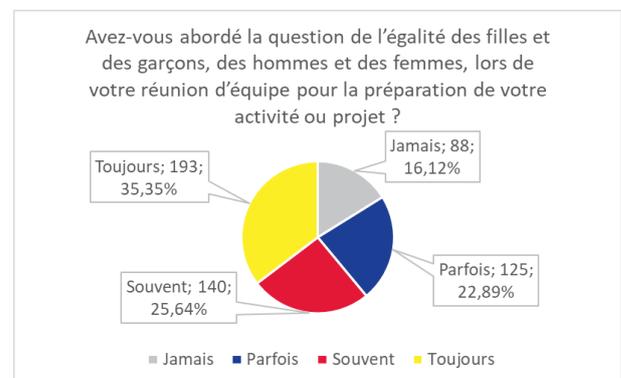
À la question « *Constatez-vous des différences significatives de fréquentation garçons/hommes et filles/femmes en fonction du type d'activité proposée ?* », les réponses sont : toujours à 7,51%, souvent à 10,26%, parfois à 30,04% et jamais à 52,20%.

Les activités qui sont revenues le plus souvent dans les réponses sont :

- Les activités sportives : le foot reste majoritairement masculin, même si le féminin se développe, l'aquagym reste féminin, etc.
- Les activités pour seniors sont fréquentées davantage par les femmes entre autres pour des raisons démographiques.
- Les activités en prison, dans les centres MENA (mineurs étrangers non accompagnés) et les IPPJ sont non mixtes.
- Les activités de couture et de création textile restent essentiellement fréquentées par des filles/femmes.
- Les activités de soutien à la parentalité sont majoritairement investies par des femmes.

La prise en compte de l'égalité des genres dans l'élaboration des activités

À la question « *Avez-vous abordé la question de l'égalité des filles et des garçons, des hommes et des femmes, lors de votre réunion d'équipe pour la préparation de votre activité ou projet ?* », les associations ont répondu : toujours à 35,35%, souvent à 24,64%, parfois à 22,89% et jamais à 16,12%.



Les bonnes pratiques

Les répondantes et répondants ont été nombreux à partager leurs bonnes pratiques concernant la manière dont ils ou elles intègrent le thème de l'égalité dans leurs activités.

Exemples présents dans tous les secteurs subventionnés :

- L'utilisation de l'écriture inclusive dans tous les écrits y compris le rapport d'activités
- La sensibilisation des bénévoles et partenaires à la question de l'inclusion et de la mixité
- Les formations auprès d'associations spécialisées dans la thématique du genre

Dans le secteur de la danse :

- La représentativité de genre dans le choix des intervenant.e.s : l'équilibre entre hommes et femmes chez les chorégraphes, les pédagogues invité.e.s dans le cadre des formations, les animatrices et les animateurs des ateliers ; la parité dans les instances de consultation ou de décision, comme le comité artistique et les jurys internes (recrutements, auditions).
- Le traitement de la question du genre en dehors du rapport binaire homme/femme
- La répartition égalitaire des moyens financiers entre les intervenant.e.s : cachets, coproductions, rémunérations...

Dans le secteur de la musique :

- La participation au [réseau Scivias](#), qui impulse un changement pour un secteur musical plus inclusif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le secteur du théâtre :

- La programmation d'artistes sensibles aux questions liés au genre et l'intégration de ces questionnements dans la programmation des événements organisés
- La diffusion d'une charte à l'ensemble du personnel

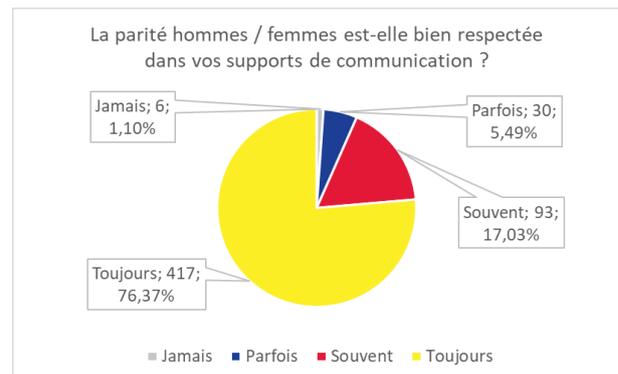
Dans le secteur de l'audiovisuel :

- La valorisation des œuvres réalisées tant par des femmes que par des hommes ; et également par des artistes non-binaires

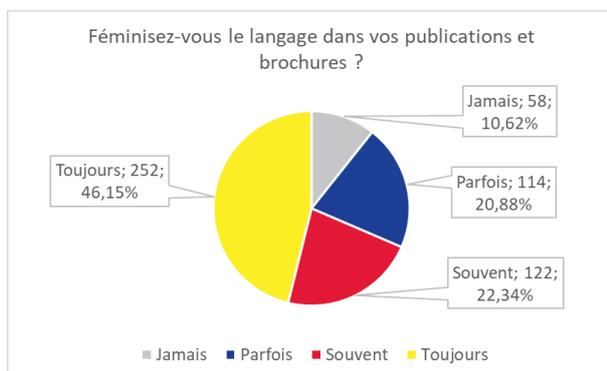
La mixité dans la communication des associations (Partie E)

La parité dans les supports de communication

À la question, « *La parité hommes / femmes est-elle bien respectée dans vos supports de communication ?* », les associations ont répondu : toujours à 76,37%, souvent à 17,03%, parfois à 5,49% et jamais à 1,10%.



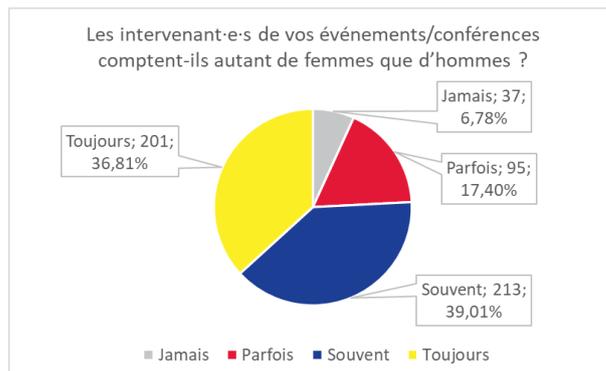
La féminisation du langage dans les supports de communication



46,15% d'entre elles disent toujours féminiser le langage dans leurs publications et brochures ; 22,34% disent le faire souvent ; 20,88% parfois et 10,62% jamais.

La parité des intervenants lors d'événements

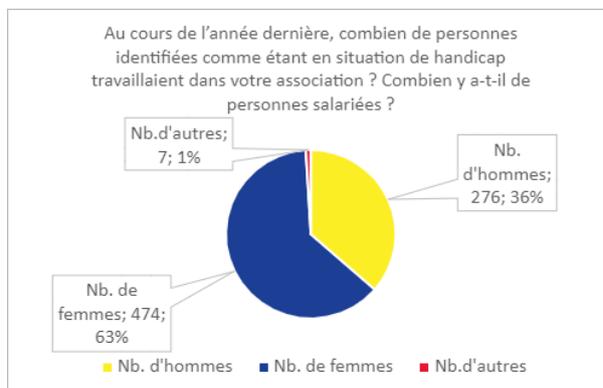
À la question, « *Les intervenantes et les intervenants de vos événements ou conférences comptent-ils autant de femmes que d'hommes ?* », les associations ont répondu toujours à 36,81%, souvent à 39,01%, parfois à 17,40% et jamais à 6,78%.



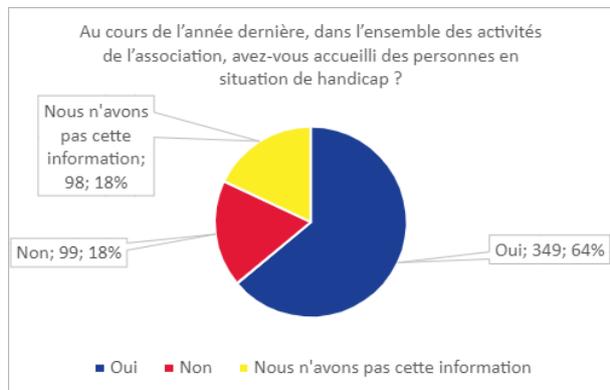
L'inclusion de personnes en situation de handicap dans les associations (Partie F)

Le personnel en situation de handicap

À la question « *Au cours de l'année dernière, combien de personnes identifiées comme étant en situation de handicap travaillaient dans votre association ?* », 88 associations ont répondu employer du personnel en situation de handicap pour un total de 757 personnes. La répartition genrée est de 63 % de femmes, 36 % d'hommes et 1 % d'autres.



L'accueil de personnes en situation de handicap dans les activités



La majorité des associations (64%) ont affirmé avoir accueilli en 2022 des personnes en situation de handicap dans leurs activités, 18% disent ne pas l'avoir fait et 18% des répondants ont signalé ne pas avoir l'information pour répondre à la question.

Évaluation de l'inclusivité de l'offre de service

À la question « *Au cours de l'année dernière, avez-vous procédé à des évaluations sur l'inclusion par votre public concernant votre offre de service ?* », 145 associations soit 27% ont répondu par l'affirmative et 401, soit 73% par la négative.

